



AVIS DE COURSE

Régate "L'INTERCLUBS"

Dimanche 21 mai 2023

Lac du Der

Organisée par le CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont – 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Préambule :

Régate inscrite au calendrier fédéral FFVoile, de Grade 5B comptant pour le Challenge du Lac.

1. REGLES: LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR:

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile 2021/2024
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe "prescriptions".
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Les prescriptions sanitaires de la FFVoile, applicables à la date de la régata.
- 1.5. Les prescriptions préfectorales éventuelles édictées dans le cadre de l'arrêté autorisant la manifestation nautique.
- 1.6. Le règlement de police du Lac..
- 1.7. Les règles de la Classe « Osiris Habitable 2023 ».
- 1.8. Le règlement du Challenge du Lac..
- 1.9. Le présent Avis de Course.
- 1.10. Les Instructions de course type Habitable 2021/2024, et leurs annexes..
- 1.11. En cas de traduction de ces avis de course, le texte français prévautra,

2. PUBLICITÉ

- 2.1. Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course, avant le départ, la liste des concurrents concernés.
- 2.2. En application de la régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie fournie par l'autorisation organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux monocoques, en règle avec l'autorité nationale, de la catégorie OSIRIS HABITABLES 2023, des groupes A, B, C, D, E, F, L, Q, R, et micro,
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire par mail au CN Giffaumont en envoyant **avant le dimanche 14 mai 2023**, le formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné du règlement et des documents prévus aux alinéas 3.3. et 3.4. ci-après. Les demandes de licences temporaires sont possibles en fournissant (civilité, date de naissance, adresse et téléphone du destinataire de la licence à souscrire).
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent pouvoir fournir au moment de leur inscription:
 - La licence FFVoile valide annuelle ou temporaire pour tous les équipiers adultes.
 - Pour les équipiers mineurs, la licence FFVoile valide annuelle ou temporaire, le questionnaire médical dûment rempli et une autorisation parentale..
 - L'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - Le certificat de jauge ou de conformité et/ou la carte d'identité valide du bateau.
- 3.4. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront :
 - Justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
 - Justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.
 - Pour les équipiers mineurs, le questionnaire médical dûment rempli et une autorisation parentale..

4. DROITS D'INSCRIPTION

- 4.1. Les droits requis sont de 10 Euros par bateau.
- 4.2. Licence temporaire 1 jour, 16 Euros par licence.(pour information)
- 4.3. Règlement à l'inscription par virement, IBAN du CN Giffaumont (FR76 1100 6006 0037 5309 2100 185) ou chèque bancaire à l'ordre du CN Giffaumont.

5. PROGRAMME

- 5.1. Inscription par mail avant le dimanche 14 mai 2023.
- 5.2. Inscriptions des retardataires sur place dimanche 21 mai 2023 de 8h30 à 9h30..
- 5.3. Heure du premier signal d'avertissement **10h30**.
- 5.4. Nombre de courses: TROIS au maximum, pas de départ après 15h30.

6. JAUGE.

- 6.1. Un contrôle pourra être effectué sur l'eau ou au port.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE.

- 7.1. Les IC Types Habitables, les annexes aux IC et les annexes parcours seront affichées au tableau d'affichage officiel du Club-house.
- 7.2. Les annexes aux IC Types et les annexes parcours seront adressées par retour de mail aux concurrents à réception de l'inscription.

8. PARCOURS.

- 8.1. Les parcours seront de types côtiers et/ou construits comme indiqué en annexe parcours.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉS.

- 9.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour..

10. CLASSEMENT :

- 10.1. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec CVL.
- 10.2. Le classement officiel sera établi toutes classes confondues.
- 10.3. En fonction du nombre de participants, des classements par filières pourront être établis par extraction.
- 10.4. Une course devra être courue pour valider l'épreuve.
- 10.5. Tous les scores de toutes les courses seront pris en compte
- 10.6. Un classement par équipes de clubs sera établi avec les TROIS meilleurs résultats de chaque club..

11. COMMUNICATION RADIO.

- 11.1. La présence d'une VHF en état de fonctionnement est fortement conseillée – **Canal 72**.
- 11.2. Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer, ni recevoir de transmissions et communications radio pendant qu'il est en course qui ne soient recevables par tous les bateaux.
- 11.3. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX.

- 12.1. Une coupe sera attribuée aux trois meilleurs clubs..

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE.

- 13.1. Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, « Décision de courir »..
- 13.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE.

- 14.1. En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

- 15.1. Pour toutes informations complémentaires, contacter :

LE CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT Port de Giffaumont, 51290
GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Tél. 03 26 72 81 23 (messagerie) Portable : 06 50 07 44 68 ou 06 76 11 89 09

E-mail : cngiffaumont@orange.fr Site : <http://www.cng-der.com>